

POLITIQUE D'INSCRIPTION

POLITIQUE DE RABAIS

Les rabais s'appliquent à toute inscription simultanée par une même entreprise à une même activité de formation.

Deux (2) inscriptions : 10 %

Trois (3) inscriptions : 15 %

Quatre (4) inscriptions et plus : 25 %

FRAIS

Les frais d'inscription comprennent le coût de participation, le matériel de formation ainsi que les pauses et les repas du midi, lorsqu'applicables.

Les frais doivent être acquittés dans leur totalité avant le début de la formation.

ATTESTATION OFFICIELLE

Toute personne qui a suivi une activité structurée de formation à la satisfaction du CETEQ et d'EnviroCompétences recevra une attestation de participation.

LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT ET LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

EnviroCompétences est un organisme formateur agréé par la Commission des partenaires du marché du travail (no de certificat d'agrément : 0055721).

POLITIQUE D'ANNULATION

Lors d'une annulation ou d'un report :

- Aucun frais n'est exigé 30 jours ouvrables avant le début de l'activité.
- 50 % des frais courants d'inscription sont exigés si le participant se désiste ou si l'activité est annulée ou est reportée entre le 11^e et le 29^e jour ouvrable précédant l'activité.
- 100 % des frais courants d'inscription sont exigés pour tout désistement ou report à moins de 10 jours d'avis ouvrables ou en l'absence du participant à l'activité.

Les substitutions de participants à une même activité sont acceptées sans frais.

Le CETES se réserve le droit d'annuler une activité de formation au plus tard 10 jours ouvrables précédents cette dernière si le nombre de participants inscrits est insuffisant. Les personnes qui ont acquitté les frais d'inscription bénéficient d'un crédit ou d'un remboursement.

IMPORTANT

L'annulation d'une inscription par le participant ou une entreprise doit être transmise obligatoirement par avis écrit à l'adresse suivante : admin@ceteq.quebec.